



Garde de mes enfants car divorce depuis 2010

Par Visiteur

Je suis belge et divorcé depuis mai 2010.

J'ai une garde étendue de mes enfants un weekend sur deux.

J'ai une nouvelle compagne que je vais marier.

Nous avons décidé de partir en voyage de noces pour trois semaines. Je ne pourrai donc pas assurer la garde mes enfants durant cette période. Que dois je faire légalement pour ne pas m'attirer d'ennuis car mon ex-épouse n'hésitera pas à porter plainte?

Il est impossible de s'arranger à l'amiable avec elle.

Merci de me répondre ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Étant donné que vous êtes de nationalité Belge et non Française je suppose qu'un juge belge a statué sur la garde.

Toutefois si le droit belge et conforme au droit français sur ce point, il convient de savoir que le droit de garde comme son nom l'indique est un droit et non un devoir. Vous n'êtes donc pas dans l'obligation de prendre vos enfants et votre ex épouse ne pourra pas déposer plainte car elle ne sera pas recevable.

Cordialement